

EU

CONSEIL MUNICIPAL La période d'extinction nocturne de l'éclairage public va être réduite

La municipalité de Eu a décidé de faire évoluer les horaires de l'éclairage public. L'extinction nocturne est maintenue de minuit à 4h30.

La municipalité de Eu a décidé de faire évoluer les horaires de l'éclairage public.

Le 6 septembre 2022, dans un contexte d'inflation des prix de l'énergie, le conseil municipal a en effet approuvé une extinction de l'éclairage public, en ville, de 23h à 5h.

À partir de minuit

Sébastien Godeman, adjoint au maire en charge de l'aménagement de la ville, a annoncé un nouveau fonctionnement lors du conseil municipal du lundi 23 juin. « Nous tenons compte de la baisse du coût de l'électricité. Il s'agissait à la base de faire des économies ». Lors de la réunion du conseil municipal du mercredi 26 mars dernier, Sébastien Godeman avait ainsi informé que cette mesure a permis une économie de 241 932 euros sur deux ans et demi.

Cette mesure a été adoptée à l'unanimité, y compris par Joël Duchaussoy, élu de la liste Bien Vivre à Eu (Rassemblement national), qui s'est toujours opposé à cette interruption nocturne de l'éclairage. Celui-ci a voulu saluer une évolution. « C'est une demi-mesure. J'accepte », a-t-il commenté.

tion de l'éclairage public la nuit est donc maintenu, mais les nouveaux horaires sont les suivants : de minuit à 4h30, toute l'année. Cette évolution sera mise en place après le festival le Murmure du Son, le mardi 15 juillet. « Nous avons travaillé pour adapter le mieux possible l'éclairage public. Cela nous permet de maintenir une économie d'environ 100 000 euros. Ce qui n'est pas rien », a commenté Michel Barbier, le maire.



La municipalité maintient le principe d'une interruption de l'éclairage public la nuit, de minuit à 4h30, toute l'année.

1748 points lumineux
Le vote a été précédé d'une présentation par le groupement d'entreprises Citeos. Celui-ci est l'exploitant du réseau depuis 2013, dans le cadre d'un

« contrat de performance énergétique ». L'entreprise Ceglec s'occupe de la maintenance.

Cécile Blay, responsable

d'affaires chez Citeos, a indiqué que la ville compte 1748 points lumineux, dont 41 % en leds. Les leds sont installées depuis 2015 en remplacement

des anciennes lampes.

Plusieurs scénarios ont été envisagés.

La majorité municipale a ainsi fait le choix de réduire la période

d'extinction nocturne. « L'idée est de continuer à faire des économies d'énergie et à diminuer la facture », a ajouté Cécile Blay. « Il faut aussi répondre à ceux qui pourraient avoir un sentiment d'insécurité. Des études ont été menées : il n'est aujourd'hui pas prouvé que l'absence d'éclairage augmente la délinquance. Cela reste un sentiment ».

L'organisation actuelle du réseau ne permet pas un éclairage différencié selon les quartiers. Les 60 armoires d'éclairage de la ville ne sont en effet pas pilotables à distance. L'installation d'une horloge connectée représenterait un investissement de 900 euros pour chacune d'entre elle et 1 500 euros de fonctionnement par armoire.

Pour des événements comme le Murmure du Son, l'éclairage public est maintenu pendant la nuit. Cela nécessite l'intervention de techniciens sur place, avec une facture d'environ 5 000 euros.

● Jérôme Buresi